

**Nuclear Transparency Watch**, Rue d'Edimbourg 26, B - 1050 Brussels, Belgium, +32 479 427 666, [ma.verhoeven@nuclear-transparency-watch.eu](mailto:ma.verhoeven@nuclear-transparency-watch.eu)

A l'attention de: **Mr. Ramzi Jammal** – Président de la 7<sup>ème</sup> réunion d'examen de la Convention sur la sûreté nucléaire (CNS)

**Mr. Yukiya Amano** secrétaire général de l'AIEA

Cc.: **Mr. Juan Carlos Lentijo** Directeur général adjoint et Chef du Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires à l'AIEA

**Objet: Non-respect par la Hongrie de l'art. 8 (2) CNS; Préoccupations quant à la transparence et à l'indépendance de la réglementation.**

Bruxelles , 3 février 2017

Cher Monsieur Jammal, cher Monsieur Amano,

Nuclear Transparency Watch, une organisation de surveillance composée de députés européens, d'universitaires, d'ONGs et d'experts indépendants, axée sur la transparence et la sûreté dans le secteur nucléaire, a été informée des changements dans la législation hongroise en matière d'énergie qui portent atteinte à la position indépendante de l'Agence hongroise de l'énergie atomique (HAEA), le régulateur nucléaire en Hongrie. Parce que cette situation pourrait sérieusement compromettre la transparence dans le cadre de futurs projets nucléaires et dans le cadre de la gestion des déchets nucléaires, et qui pourrait également nuire fondamentalement à la sûreté nucléaire, nous vous demandons de discuter de cette question lors de la 7<sup>ème</sup> Réunion d'examen de la Convention sur la sûreté nucléaire.

En décembre dernier, le gouvernement hongrois a déposé un ensemble d'amendements législatifs dans le secteur de l'énergie. Deux paragraphes portent sur les licences nucléaires concernant la construction nucléaire et la gestion des déchets radioactifs<sup>1</sup>:

Loi CXLIII de 2016, § 14 (1) et (2) :

(1) Le sous-point (dh) suivant est ajouté au point (d) de l'article 67 de la loi CXVI de 1996:

---

<sup>1</sup> Act CXLIII of 2016, § 14 (1) and (2); <http://magyarkozlony.hu/hivatalos-lapok/ed5602bae3bbe7ea64f0c00119c5dcdffde61910/dokumentumok/69ee0fd67e37f09aff57cd7be072ddcb8b8f81d5/letoltes>

(Le gouvernement est autorisé à réglementer, dans un décret:

(d) pour ce qui est des installations nucléaires)

(dh) les modalités et les manières possibles de dérogation aux licences officielles d'une installation nucléaire en cours d'établissement; »

(2) L'article 67 (w) de la Loi CXVI de 1996 est remplacé par le texte suivant:

(Le gouvernement est autorisé à réglementer, dans un décret:

(w) les exigences de sûreté pour les dépôts de déchets radioactifs et les règles détaillées pour les exigences connexes des autorités ainsi que les modalités et les manières de dérogation aux licences du dépôt de déchets radioactifs en cours d'établissement; »

Le secteur de l'énergie nucléaire en Hongrie appartient entièrement au gouvernement. Le projet de construction du Paks II est donc géré de facto par le bureau du Premier ministre hongrois. Cela signifie que ces paragraphes ouvrent non seulement la possibilité d'une ingérence politique non transparente dans les conditions de licence fixées par l'organisme indépendant de réglementation nucléaire, mais aussi d'une ingérence directe de l'opérateur de facto.

Nous sommes préoccupés par le fait que ces deux paragraphes ne respectent pas la Convention sur la sûreté nucléaire car ils portent atteinte à l'indépendance de la HAEA, tel que prescrit à l'art. 8 (2) de la Convention: «[...] une séparation effective entre les fonctions de l'organisme de réglementation et celles de tout autre organisme ou organisation s'occupant de la promotion ou de l'utilisation de l'énergie nucléaire».

Nous notons que cette question n'est pas abordée dans le rapport national de la Hongrie pour la 7<sup>ème</sup> Réunion d'examen du CNS<sup>2</sup> et que cette situation porte atteinte à la prétention de la HAEA dans ce rapport au paragraphe 8.1. Que «la HAEA, en tant que bureau gouvernemental, ne peut pas être dirigé dans sa portée d'autorité tel que défini par la loi».

Nuclear Transparency Watch vous demande donc de discuter de cette question lors de la 7ème Réunion d'examen du CNS dans le cadre du rapport national hongrois et de prendre des mesures pour convaincre la Hongrie de rétablir des procédures d'octroi de licences entièrement transparentes et indépendantes dans le secteur nucléaire, y compris la construction nucléaire et la gestion des déchets radioactifs.

Respectueusement,

**Dr. Nadja Železnik**

Présidente de Nuclear Transparency Watch

---

<sup>2</sup> HAEA, *Seventh National Report Hungary Prepared in the Framework of the Convention on Nuclear Safety Budapest, 2016*; [http://www-ns.iaea.org/downloads/ni/safety\\_convention/7th-review-meeting/hungary-seventh-national-report-to-the-cns.pdf](http://www-ns.iaea.org/downloads/ni/safety_convention/7th-review-meeting/hungary-seventh-national-report-to-the-cns.pdf)